

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23 février 2016			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Réforme des Institutions		Lié à :(obligatoire) ad 15.052
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP)		
(Amendement initialement déposé par le groupe PopVertsSol)		
<p>Contenu :</p> <p>Article 60, alinéa 1, lettre a</p> <p>a) <u>la liste</u> qui n'obtient pas au moins <u>3%</u> des suffrages valables <u>est éliminée</u> de la répartition. Les suffrages recueillis par <u>cette liste</u> ne sont pas pris en considération pour la répartition des sièges entre les listes.</p> <p>Article 60, alinéa 2</p> <p>²<u>Abrogé.</u></p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Laurent Debrot, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :